Fiche: Les Institutions de l'Union Européenne

JURIS'Perform

Aix en Provence - Montpellier - Toulouse

Les institutions de l'UE

Conseil européen

<u>Fonction</u>: impulser les grandes orientations politiques et budgétaires de l'Union européenne.

<u>Composition</u>: président du Conseil européen, les 27 chefs d'Etat ou de gouvernement de l'UE, président de la Commission européenne.

Mission: les chefs d'Etat et de gouvernement définissent les priorités et le programme d'action dans les domaines de compétence de l'UE.

Siège: Bruxelles

Original Residence of the Control of

tranche les questions non résolues au Conseil de l'UE

Commission européenne

Fonction : proposer le budget, proposer les lois (directives, règlements, décisions) et exécuter

les politiques européennes.

<u>Composition</u>: 27 commissaires européens (un par Etat membre, dont le président), chacun en charge d'un domaine d'activité.

<u>Missión :</u> agir en faveur de l'intérêt général de l'UE, veiller au respect des traités et à l'application des décisions

Siège: Bruxelles

propose le budget et les «lois» européennes (directives, règlements, décisions...)

peut la président

Conseil de l'UE

Fonction: adopter le budget de l'UE et voter textes législatifs, en codécision avec le Parlement européen (procédure ordinaire).

Composition: ministres des 27 Etats membres réunis par domaine d'activité (environnement, économie, commerce, agriculture...).

<u>Mission</u>: représenter les Etats membres dans chaque domaine d'activité et coordonner les politiques européennes.

Siège: Bruxelles

votent le budget et la majorité des «lois» européennes

Parlement européen

Fonction: adopter le budget de l'UE et voter les textes législatifs, en codécision avec le Conseil de l'UE (procédure ordinaire). Il exerce un pouvoir de contrôle de la Commission européenne.

Composition: 720 députés européens (mandature 2024-2029) répartis en groupes politiques.

<u>Mission</u>; élu au suffrage universel direct, le Parlement européen représente les citoyens européens.

Siège: Strasbourg

Cour de justice de l'UE

<u>Composition</u>: 27 juges, un par Etat membre.

Rôle: interprète la législation européenne et veille à sa bonne application dans tous les pays de l'UE.

Siège: Luxembourg

Banque centrale européenne

<u>Composition</u>: le directoire (six membres) et les gouverneurs des banques centrales des pays de la zone euro.

Rôle: gère la monnaie unique et mène la politique monétaire de la zone euro.

Siège: Francfort

Cour des comptes européenne

Composition: 27 membres, un par Etat membre.

Rôle : veille à la bonne gestion du budget de l'Union européenne.

Siège: Luxembourg

In limine itis:

L'Union européenne (UE) est une union politico-économique de vingt-sept États européens qui délèguent ou transmettent par traité l'exercice de certaines compétences à des organes communautaires.

L'Union européenne est régie par le **traité de Maastricht** (TUE) et **le traité de Rome** (TFUE), dans leur version actuelle, depuis le 1er décembre 2009 et l'entrée en vigueur du **traité de Lisbonne**.

Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, a proposé le 9 mai 1950 la création d'une fédération européenne. Cette date, célébrée comme la Journée de l'Europe, marque le début de la construction européenne, allant des Communautés européennes à l'Union européenne actuelle.

En 1951, six États créent la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Après l'échec d'une Communauté européenne de défense en 1954, une Communauté économique européenne (CEE) est instaurée en 1957 par le traité de Rome.

La coopération économique est approfondie par l'Acte unique européen en 1986.

En 1992, le **traité de Maastricht** prend la suite de l'Acte u<mark>niq</mark>ue et institue une union politique qui prend le nom d'<u>Union européenne</u> et qui prévoit la création d'une union économique et monétaire dotée d'une monnaie unique, l'euro (€).

Instituée en 1999, la zone euro compte vingt États en 2023. De nouvelles réformes institutionnelles sont introduites en 1997 et en 2001. À la suite de l'échec d'un projet de constitution européenne après le refus par référendum des peuples français et néerlandais, les institutions sont à nouveau réformées en 2009 par le **traité de Lisbonne** pour y intégrer certaines mesures prévues par ce projet de constitution, à l'exclusion de ses éléments les plus fédéraux.

Le traité sur l'Union européenne (TUE) est, avec le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), un texte constitutif de l'Union européenne. Il a été signé à Maastricht en 1992 puis modifié à plusieurs reprises jusqu'au traité de Lisbonne de 2009.

Le Traité sur l'Union européenne (TUE) définit les objectifs de l'UE, les principes qui régissent le fonctionnement et l'organisation de ses institutions, les procédures à suivre pour prendre des décisions ou modifier les traités, ainsi que les relations entre l'UE et ses Etats membres.

Il se compose d'un préambule, de six titres (dispositions communes, principes démocratiques, institutions, coopération renforcée, action extérieure/PESC, dispositions finales) et de protocoles, annexes et déclarations.

Instauré par le traité de Maastricht (1992), il a été modifié à Amsterdam (1997), Nice (2001) puis Lisbonne (2009). Sa version actuelle est dite "consolidée".

https://www.touteleurope.eu/wp-content/uploads/2020/08/TUE-1.pdf

Article 13 du TUE

- « 1. L'Union dispose d'un cadre institutionnel visant à promouvoir ses valeurs, poursuivre ses objectifs, servir ses intérêts, ceux de ses citoyens, et ceux des États membres, ainsi qu'à assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité de ses politiques et de ses actions. Les institutions de l'Union sont:
- le Parlement européen,
- le Conseil européen,
- le Conseil.
- la Commission européenne (ci-après dénommée «Commission»),
- la Cour de justice de l'Union européenne,
- la Banque centrale européenne,
- la Cour des comptes.
- 2. Chaque institution agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées dans les traités, conformément aux procédures, conditions et fins prévues par ceux-ci. Les institutions pratiquent entre elles une coopération loyale.
- 3. Les dispositions relatives à la Banque centrale européenne et à la Cour des comptes, ainsi que des dispositions détaillées sur les autres institutions, figurent dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
- 4. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont assistés d'un Comité économique et social et d'un Comité des régions exercant des fonctions consultatives. »

Le Conseil européen (Article 15 du TUE)

Composition

Le Conseil européen est composé des chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne. Chaque État membre décide qui le représente en fonction de son organisation institutionnelle. Par exemple, en France, c'est le président de la

République qui siège, tandis que dans d'autres pays, c'est le chef du gouvernement (Premier ministre, chancelier, etc.) qui participe aux réunions. Le président du Conseil européen et le président de la Commission européenne sont également présents lors des réunions

Utilité et Missions

Le Conseil européen a pour mission principale de définir les grandes orientations politiques de l'Union européenne. Il fournit l'impulsion nécessaire au développement de l'UE et définit les orientations politiques générales, sans exercer de fonction législative. Ses décisions ont une portée politique importante et indiquent la volonté des États membres au plus haut niveau. Les grandes décisions politiques concernant la construction européenne, comme la réforme des traités, le financement du budget européen, l'élargissement de l'UE, et les orientations économiques, sont prises par le Conseil européen.

Création

Le Conseil européen trouve ses origines dans les sommets informels des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté européenne, qui ont commencé dans les années 1960. Le premier sommet officiel s'est tenu à Paris en 1961. En 1974, sous l'impulsion du président français Valéry Giscard d'Estaing, les dirigeants européens ont décidé d'organiser des réunions plus régulières, qui ont pris le nom de "Conseil européen". L'Acte unique européen de 1986 a consacré son existence et fixé sa composition. Ce n'est qu'avec le traité de Lisbonne de 2007 que le Conseil européen est devenu une institution européenne officielle.

Fonctionnement

Le Conseil européen se réunit au moins deux fois par semestre à Bruxelles, sous la présidence de son président. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées si nécessaire. Les décisions sont prises par consensus, sauf lorsque les traités prévoient une majorité qualifiée renforcée, notamment pour l'élection de son président ou la désignation du président de la Commission européenne. Rôle du Président

Le président du Conseil européen est responsable de la gestion et de l'animation des travaux de l'institution. Il œuvre à la cohésion et au consensus entre les chefs d'État et de gouvernement de l'UE. Le président représente également l'Union européenne sur la scène internationale pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), aux côtés du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Distinction avec d'autres institutions

Le Conseil européen ne doit pas être confondu avec le Conseil de l'Union européenne, qui réunit les ministres des États membres par domaine d'activité et assure la fonction législative de l'UE avec le Parlement européen. Il ne doit pas non plus être confondu avec le Conseil de l'Europe, une organisation internationale extérieure à l'UE, qui assure l'application de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Conseil européen joue un rôle crucial dans la définition des priorités et du calendrier de la construction européenne, en fournissant une orientation politique globale et en intervenant pour débloquer les situations de crise entre les États membres.

La Commission européenne (Article 17 du TUE)

Composition

La Commission européenne est composée d'un collège de 27 membres, appelés commissaires, chacun représentant un État membre de l'Union européenne (UE). Chaque commissaire est responsable d'un portefeuille spécifique, tel que l'économie, l'environnement, ou les affaires étrangères. Le collège est dirigé par un président, actuellement Ursula von der Leyen, qui définit les grandes orientations politiques et répartit les portefeuilles entre les commissaires.

· Utilité et Missions

La Commission européenne joue un rôle central dans le fonctionnement de l'UE :

- Initiative législative: Elle détient le monopole de l'initiative législative, ce qui signifie qu'elle est la seule institution habilitée à proposer de nouvelles lois (directives et règlements) au Parlement européen et au Conseil de l'UE. Ces propositions sont essentielles pour la mise en œuvre des traités européens.
- Exécution et application du droit : La Commission veille à la bonne application des traités et du droit dérivé de l'UE par les États membres. Elle peut engager des procédures contre les États qui ne respectent pas leurs obligations et est souvent qualifiée de "gardienne des traités ».
- **Gestion budgétaire** : Elle est responsable de l'exécution du budget de l'UE, gère les programmes de financement, et supervise l'utilisation des fonds européens.
- **Régulation et contrôle**: La Commission contrôle les aides d'État et veille au respect des règles de concurrence au sein de l'UE. Elle peut imposer des sanctions aux entreprises qui enfreignent ces règles.
- Représentation externe : Elle négocie les accords internationaux au nom de l'UE, notamment dans les domaines du commerce et de la coopération internationale, sous mandat du Conseil.

Création

La Commission européenne trouve ses origines dans la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée en 1951. Avec le traité de Rome en 1957, une commission unique a été établie pour la Communauté économique européenne (CEE) et Euratom. Le traité de fusion de 1965 a unifié ces structures exécutives en une seule Commission des Communautés européennes. Le traité de Lisbonne de 2007 a consolidé son rôle et ses pouvoirs au sein de l'UE.

Fonctionnement

La Commission fonctionne sous la direction de son président, qui organise les travaux et répartit les responsabilités entre les commissaires. Les décisions sont prises collectivement par le collège des commissaires, selon le principe de collégialité. La Commission se réunit chaque semaine pour discuter des questions politiques et adopter des propositions législatives.

· Rôle du Président

Le président de la Commission européenne est élu par le Parlement européen sur proposition du Conseil européen, qui tient compte des résultats des élections européennes. Le président définit les orientations politiques de la Commission et supervise l'exécution de ses missions. Ursula von der Leyen, l'actuelle présidente, a été reconduite pour un second mandat en 2024.

Distinction avec d'autres institutions

La Commission européenne est distincte du Conseil européen, qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des États membres pour définir les orientations politiques générales de l'UE, et du Conseil de l'UE, qui, avec le Parlement européen, adopte la législation de l'UE. La Commission est l'organe exécutif indépendant qui propose et met en œuvre les politiques de l'UE.

La Commission européenne joue un rôle crucial dans la gouvernance de l'UE, en assurant la mise en œuvre des politiques communautaires et en veillant au respect des traités par les États membres.

Le Conseil de l'Union européenne (le Conseil) (Article 16 du TUE)

Composition

Le Conseil de l'Union européenne, souvent appelé Conseil des ministres, est composé des ministres des gouvernements de chaque État membre de l'UE. Les ministres se réunissent en différentes formations en fonction des sujets traités, comme les affaires étrangères, l'économie, ou l'agriculture. Chaque État membre est représenté par le ministre compétent pour le domaine discuté.

Utilité et Missions

Le Conseil de l'Union européenne joue un rôle central dans le processus législatif et décisionnel de l'UE :

- **Législation** : Il partage avec le Parlement européen la fonction législative, adoptant des actes législatifs dans divers domaines, souvent sur proposition de la Commission européenne.
- Budget : Il adopte le budget annuel de l'UE conjointement avec le Parlement européen, et décide des recettes de l'UE.
- Coordination des politiques : Le Conseil coordonne les politiques des États membres dans divers domaines, tels que l'économie, la justice, et les affaires intérieures.
- Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) : Il développe et met en œuvre la PESC, en suivant les orientations fixées par le Conseil européen.
- Accords internationaux : Le Conseil négocie et conclut des accords internationaux au nom de l'UE.

· Création Aix en Provence - Montpellier - Toulouse

Le Conseil de l'Union européenne trouve ses origines dans le Conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créé en 1951. Avec le traité de Rome en 1957, un conseil similaire a été établi pour la Communauté économique européenne (CEE). Le traité de fusion de 1967 a unifié ces conseils en un seul Conseil des Communautés européennes. Le traité de Maastricht de 1993 a renommé cette institution « Conseil de l'Union européenne ».

Fonctionnement

Le Conseil fonctionne par formations spécialisées, chacune traitant d'un domaine spécifique. Les réunions sont présidées par le pays assurant la présidence tournante du Conseil, qui change tous les six mois. Les décisions sont prises par vote, souvent à la majorité qualifiée, sauf pour certains domaines sensibles où l'unanimité est requise.

Rôle du Président

La présidence du Conseil est assurée par rotation par chaque État membre pour une durée de six mois. Le pays président organise et dirige les réunions du Conseil et établit l'ordre du jour. La présidence joue un rôle de médiation et de coordination entre les États membres.

Distinction avec d'autres institutions

Le Conseil de l'Union européenne ne doit pas être confondu avec le Conseil européen, qui réunit les chefs d'État et de gouvernement pour définir les orientations politiques générales de l'UE, ni avec le Conseil de l'Europe, une organisation internationale distincte de l'UE, qui se concentre sur les droits de l'homme et la démocratie.

Le Conseil de l'Union européenne est essentiel pour la prise de décisions au sein de l'UE, assurant la coordination des politiques nationales et la mise en œuvre des législations européennes.

Le Parlement européen (Article 14 TUE)

Composition

Le Parlement européen est composé de 720 députés européens, élus au suffrage universel direct tous les cinq ans par les citoyens des 27 États membres de l'UE. Les sièges sont répartis entre les États membres en fonction de leur population, avec un minimum de 6 députés par État et un maximum de 96. Les députés sont organisés en groupes politiques, qui reflètent les principales familles politiques européennes.

Utilité et Missions

Le Parlement européen exerce trois pouvoirs fondamentaux :

- **Législatif**: Il participe à l'adoption des actes juridiques européens (règlements, directives, etc.) en collaboration avec le Conseil de l'Union européenne. La procédure législative ordinaire, ou codécision, est le principal mode de décision européen, où le Parlement et le Conseil doivent s'accorder pour adopter une législation.
- **Budgétaire** : Il établit et adopte le budget annuel de l'UE en collaboration avec le Conseil. Le Parlement peut amender ou rejeter le budget proposé par la Commission européenne.

- Contrôle politique: Il exerce un contrôle sur la Commission européenne, notamment en approuvant la nomination de son président et en pouvant censurer la Commission dans son ensemble. Le Parlement peut également poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission, et constituer des commissions d'enquête.

Création

Le Parlement européen trouve ses origines dans l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée en 1952. Initialement composée de délégués des parlements nationaux, elle est devenue l'Assemblée parlementaire européenne avec la création de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957. Ce n'est qu'en 1979 que les premières élections au suffrage universel direct ont eu lieu. Le Parlement a progressivement acquis des pouvoirs législatifs et de contrôle avec les traités successifs, notamment le traité de Maastricht en 1992 et le traité de Lisbonne en 2009.

Fonctionnement

Le Parlement européen siège principalement à Strasbourg, mais des réunions ont également lieu à Bruxelles et Luxembourg. Les députés sont répartis en 22 commissions permanentes et peuvent constituer des commissions spéciales pour des missions spécifiques. Les groupes politiques jouent un rôle crucial dans l'organisation des travaux parlementaires et la définition des positions politiques.

· Rôle du Président

Le président du Parlement européen est élu pour deux ans et demi, renouvelable. Il dirige les travaux du Parlement, préside les sessions plénières, et représente le Parlement dans les relations extérieures. Le président est assisté par 14 vice-présidents.

· Distinction avec d'autres institutions

Le Parlement européen est l'unique institution de l'UE dont les membres sont directement élus par les citoyens. Il partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union européenne et exerce un contrôle sur la Commission européenne. Il ne doit pas être confondu avec le Conseil de l'Europe, une organisation internationale distincte de l'UE, qui se concentre sur les droits de l'homme et la démocratie. Le Parlement européen joue un rôle central dans la gouvernance de l'UE, en représentant les citoyens européens et en exerçant des pouvoirs législatifs, budgétaires et de contrôle politique.

La Banque centrale européenne (BCE) :

Composition

La Banque centrale européenne (BCE) est l'institution monétaire de la zone euro, composée d'un directoire, d'un conseil des gouverneurs et d'un conseil général. Le directoire est l'organe exécutif, composé du président, du vice-président et de quatre autres membres, tous nommés pour un mandat de huit ans non renouvelable. Le conseil des gouverneurs est l'organe de décision principal, composé des membres du directoire et des gouverneurs des banques centrales nationales des États membres de la zone euro. Le conseil général comprend les gouverneurs des banques centrales de tous les États membres de l'UE, y compris ceux qui n'ont pas adopté l'euro.

Utilité et Missions

La BCE a pour mission principale de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro, en définissant et en mettant en œuvre la politique monétaire unique. Elle joue un rôle clé dans la gestion de l'euro, en assurant la stabilité économique et financière de la zone. La BCE est également responsable de la supervision des banques et des établissements financiers, veillant à la stabilité du système financier et à la protection des déposants. Elle contribue également à la stabilité financière en surveillant les risques systémiques et en participant à la résolution des crises bancaires.

Création

La BCE a été créée le 1er juin 1998 et a commencé à fonctionner le 1er janvier 1999, remplaçant l'Institut monétaire européen. Elle est située à Francfort, en Allemagne, et est indépendante des autres institutions européennes et des États membres. Cette indépendance est garantie par les traités européens, qui interdisent toute ingérence politique dans les décisions de la BCE.

Fonctionnement

La BCE fonctionne principalement à travers ses trois organes de décision :

- **Directoire** : Responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire, il donne les instructions nécessaires aux banques centrales nationales et assure la gestion courante de la BCE.

- Conseil des gouverneurs : Il définit les orientations de la politique monétaire, fixe les taux d'intérêt directeurs et prend les décisions nécessaires à leur exécution. Il se réunit généralement deux fois par mois et dispose d'un système de rotation des droits de vote.
- Conseil général: Il contribue aux fonctions consultatives de la BCE, collecte les informations statistiques et prépare les rapports annuels. Il est composé des gouverneurs des banques centrales de tous les États membres de l'UE, y compris ceux qui n'ont pas adopté l'euro.

· Rôle du Président

Le président de la BCE est responsable de la conduite des réunions du conseil des gouverneurs et du directoire. Il représente la BCE dans les forums internationaux et assure la liaison avec les autres institutions européennes. Le président actuel est Christine Lagarde, qui a succédé à Mario Draghi en novembre 2019.

Distinction avec d'autres institutions

La BCE est distincte des autres institutions européennes, telles que la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Elle est la seule institution responsable de la politique monétaire de la zone euro et jouit d'une indépendance totale dans l'exercice de ses missions. La BCE ne peut pas recevoir d'instructions des gouvernements nationaux ou des institutions européennes, garantissant ainsi son indépendance et son impartialité dans la gestion de la politique monétaire.

La BCE joue un rôle crucial dans la stabilité économique et financière de la zone euro, en assurant la mise en œuvre de la politique monétaire unique et en veillant à la stabilité du système financier.

La Cour des Comptes Européennes (CCE) :

Composition

La Cour est composée de 27 membres, un par État membre de l'Union européenne. Ces membres sont nommés par le Conseil pour un mandat de six ans renouvelable, après consultation du Parlement européen. Ils doivent appartenir ou avoir appartenu aux institutions de contrôle externe de leur pays ou posséder une qualification particulière pour cette fonction. Le président de la Cour est élu parmi les membres pour un mandat de trois ans renouvelable.

· Utilité et Missions

La CCE est l'auditeur externe de l'Union européenne. Sa mission principale est de contrôler la bonne gestion du budget de l'UE, en vérifiant que les fonds sont correctement collectés, dépensés et comptabilisés. Elle s'assure de la légalité et de la régularité des recettes et des dépenses, et évalue la performance de la gestion financière. La Cour publie des rapports annuels et spéciaux, et fournit des avis consultatifs aux autres institutions de l'UE.

· Création et Histoire

La Cour des comptes européenne (CCE) a été créée en 1975 par le traité de Bruxelles et est entrée en fonction en octobre 1977. Elle a été instituée pour répondre au besoin d'un contrôle externe indépendant des finances communautaires, suite à l'attribution de ressources propres à la Communauté économique européenne (CEE) en 1970. En 1993, avec le traité de Maastricht, la CCE est devenue une institution européenne à part entière, jouissant d'une prérogative importante : la déclaration d'assurance annuelle sur la fiabilité des comptes de l'UE.

Fonctionnement

La Cour est divisée en cinq chambres, chacune spécialisée dans des domaines spécifiques de dépenses et de recettes. Elle adopte ses rapports à la majorité des membres et les présente au Parlement européen et au Conseil. Les rapports annuels incluent une déclaration d'assurance sur la fiabilité des comptes et la légalité des opérations sous-jacentes. La Cour travaille en liaison avec les institutions nationales de contrôle des États membres.

· Indépendance et Pouvoirs

La CCE est indépendante des institutions et organes qu'elle audite. Elle ne possède pas de pouvoir d'investigation mais signale les cas de fraude et de corruption potentiels à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou au Parquet européen. Ses rapports constituent un moyen de pression pour améliorer la gestion financière au sein de l'UE.

· Siège

La Cour des comptes européenne a son siège à Luxembourg et emploie environ 980 personnes.

La CCE joue un rôle crucial dans la transparence et la responsabilité financière de l'Union européenne, en veillant à ce que les fonds publics soient utilisés de manière efficace et conforme à la réglementation.

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) :

Composition

La CJUE est composée de 27 juges, un par État membre, et de 11 avocats généraux. Les juges et avocats généraux sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des États membres pour un mandat de six ans renouvelable. Ils élisent parmi eux un président pour un mandat de trois ans renouvelable. La Cour est assistée par un greffier, qui est responsable de l'administration et des archives de la Cour.

Utilité et Missions

La mission principale de la CJUE est d'assurer l'application uniforme du droit de l'Union européenne et de veiller à son interprétation cohérente dans tous les États membres. Elle statue sur les recours en manquement, les questions préjudicielles (interprétation du droit de l'UE à la demande des juges nationaux), et les pourvois contre les décisions du Tribunal de l'Union européenne. La Cour joue un rôle crucial dans la protection des droits des citoyens européens et dans le maintien de l'équilibre institutionnel au sein de l'UE.

Création et Histoire

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a été instituée en 1952 par le Traité de Paris, qui a créé la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Elle a été maintenue par le Traité de Rome en 1957, qui a établi la Communauté économique européenne (CEE). Initialement, la Cour avait un rôle marginal, principalement pour régler les différends entre les États membres et interpréter le droit communautaire à la demande des juges nationaux (recours préjudiciel). Cependant, dans les années 1960, la CJUE a pris des décisions audacieuses, affirmant la primauté du droit communautaire sur les droits nationaux et l'applicabilité directe des traités pour les individus.

Fonctionnement

La CJUE fonctionne principalement en formations de trois, cinq ou treize juges, selon la complexité des affaires. Elle peut également siéger en grande chambre ou en assemblée plénière pour les affaires les plus importantes. Les avocats généraux présentent des conclusions impartiales sur les affaires, aidant ainsi la Cour dans sa délibération. Les décisions de la CJUE sont obligatoires et s'imposent à tous les États membres.

Distinction avec la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

- **CJUE**: Fait partie de l'Union européenne et interprète le droit de l'UE. Elle veille à l'application uniforme des traités européens et au respect du droit de l'UE par les États membres et les institutions de l'UE.
- **CEDH**: Fait partie du Conseil de l'Europe et est chargée de veiller au respect de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle traite des violations des droits de l'homme commises par les États signataires de la Convention.

La CJUE et la CEDH ont des compétences distinctes mais peuvent s'influencer mutuellement, notamment en matière de droits fondamentaux. La CJUE s'appuie sur la Convention européenne des droits de l'homme comme source d'inspiration pour ses décisions, tandis que la CEDH peut prendre en compte le droit de l'UE dans ses jugements.

La CJUE, avec son rôle central dans l'interprétation et l'application du droit de l'UE, est essentielle pour garantir la cohérence juridique au sein de l'Union européenne.

Aix en Provence - Montpellier - Toulouse